



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 2 juin 2025*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution du lot 2 « fourniture de corbeilles extérieures monoflux et bi-flux » du marché n°2025-004COL « fourniture de matériels de pré-collecte pour la collecte des déchets hors foyer de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) »**

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI

**ABSENTS :**

Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Attribution du lot 2 « fourniture de corbeilles extérieures monoflux et bi-flux » du marché n°2025-004COL « fourniture de matériels de pré-collecte pour la collecte des déchets hors foyer de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) »**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant l'obligation de généralisation de la collecte dite « hors foyer » prévue au 01 janvier 2025 par la loi AGECE et l'Appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » de CITEO dont la Cab est lauréate depuis le 20 décembre 2024 ;

Considérant la nécessité d'acquérir des corbeilles de rue monoflux et bi-flux destinées à être positionnées dans les parcs, jardins, places et voies de promenade afin de recueillir la production hors foyer des usagers ;

Vu la consultation lancée le 19 mars 2025 ;

Vu le rapport d'analyse des offres, présentés ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

#### **APPROUVE (À l'unanimité)**

La procédure engagée pour l'attribution du lot 2 « fourniture de corbeilles extérieures monoflux et bi-flux » du marché n°2025-004COL « fourniture de matériels de pré-collecte pour la collecte des déchets hors foyer de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) » ;

#### **ATTRIBUE**

Le marché correspondant à la société sise SESCO (SIRET 453 732 547 00030) sise 20 167 SARROLA CARCOPINO pour un montant de 20 260 € au DQE ;

#### **PRÉCISE**

Que l'accord cadre est conclu pour une période unique et non renouvelable de 24 mois à compter de la notification du contrat ;

#### **AUTORISE**

Le Président à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

#### **DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget Annexe de la collecte chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



**LE PRÉSIDENT**

**LOUIS POZZO DI BORGO**